

COMMUNE DE
DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

date de dépôt : 17 février 2026
avis de dépôt affiché le : 17 février 2026
complété le : 9 mars 2026
demandeur : Monsieur Raphaël VILLEDIEU
pour : régularisation d'une ouverture sur le mur de
clôture par la création d'un portillon (1m)
permettant l'accès au terrain depuis la voirie
adresse terrain : 3 rue de la Paix, à DOUVRES-LA-
DELIVRANDE (14440)

ARRÊTÉ

de non opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE

Le Maire de la commune de DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE,

Vu la déclaration préalable présentée le 17 février 2026 par Monsieur Raphaël VILLEDIEU demeurant 3 rue de la Paix, à DOUVRES LA DÉLIVRANDE (14440) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour : régularisation d'une ouverture sur le mur de clôture par la création d'un portillon (1m) permettant l'accès au terrain depuis la voirie ;
- sur un terrain situé : 3 rue de la Paix, à DOUVRES-LA-DELIVRANDE (14440) ;
- pour une surface de plancher créée de : 0 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Coeur de Nacre approuvé en date du 26 février 2026 ;

Vu le règlement de la zone UA1 du PLUi susvisé ;

Vu l'atlas régional des risques naturels établi par la DREAL Normandie ;

Vu les pièces complémentaires déposées le 9 mars 2026 ;

Vu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 29 avril 2026 (UDAP Calvados) ;

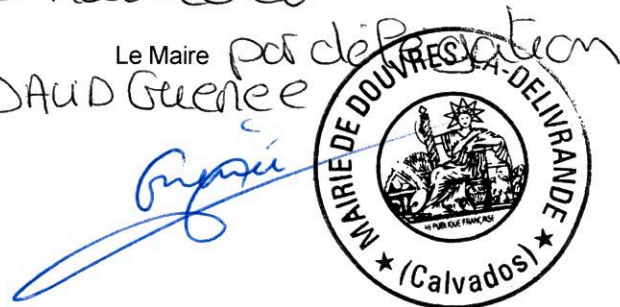
ARRÊTE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE, le 06 Mai 2026

Le Maire

DAUD Guenee



Information(s) :

- Le territoire communal se situe en zone de sismicité très faible (niveau 1) de la cartographie éditée par la D.D.T.M. répertoriant les zones sismiques dans le Calvados. Réglementation applicable à compter du 01/05/11 (arrêté du 22/10/10 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal »).
- Le terrain est situé dans un secteur à aléa faible retrait-gonflement des argiles (source : carte DREAL Normandie).